



**Procès-Verbal**  
**CCAS – 24 septembre 2024**

**PRÉSENTS (9)**

M. et Mmes Tony GUÉRY, Isabelle PLANTÉ, Isabelle NICOLAS, Catherine DAZZI-RIVIÈRE, Bernadette ROEGIERS, Micheline THULEAU, Clarisse NOURRY, Danielle COICAULT

**ABSENTS EXCUSÉS (2)**

M. et Mmes David LEGRAND, Jocelyne VIET

**POUVOIRS (0)**

**PRÉSIDENT DE SÉANCE**

GUÉRY Tony

**SECRÉTAIRE :**

DAZZI-RIVIÈRE Catherine

BARILLET Ludivine, responsable du CCAS

**ORDRE DU JOUR**

1. Nomination du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente,
3. Aide facultative,
4. Atelier cuisine
5. Points divers

**1) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément au règlement intérieur du CCAS, le responsable du CCAS est secrétaire de séance. En cas d'absence ou d'empêchement, le CCAS doit nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Est nommé.e : Catherine DAZZI-RIVIÈRE

**2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

Le Conseil Municipal est invité à adopter le procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 et du 25 juin 2024.

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

### 3) AIDE FACULTATIVE

---

- Aide au paiement d'une facture d'électricité, montant sollicité : 150 €.

#### EVALUATION DE L'INSTRUCTEUR

1

Madame *Madame* vit seule depuis le 14/07/2021 sur la commune de la Ménitrie, date de sa séparation. Le divorce est prononcé depuis le mois de novembre 2023.

A la séparation Madame a dû payer seule l'ensemble des charges et des dettes de son ex-mari. Elle avait peu de ressources car peu de ses droits étaient ouverts. Elle avait demandé à sa banque une autorisation de découvert de 400€.

Madame *Madame* a pu assainir sa situation budgétaire et mettre en place des plans d'apurement. Elle a réglé seule les impayés d'eau et d'ordures ménagères. Elle a renégocié son crédit immobilier.

Elle a diminué ses frais de téléphone et ses assurances. Toutefois son reste à vivre est faible, une fois ses charges payées il lui reste 279€ pour l'alimentaire et l'essence.

Madame vit avec 2 chiens et doit payer des frais de vétérinaires régulièrement ainsi que l'alimentation de ses animaux. Elle a euthanasié un autre de ses chiens il y a 2 mois et a eu des frais en conséquence. Elle a demandé à sa banque d'augmenter son autorisation de découvert à 500€.

Elle bénéficie du soutien des restos du coeur, de la halte du coeur ainsi que de la banque alimentaire de la commune de la Ménitrie. Cela lui permet de subvenir à ses besoins alimentaires.

Toutefois, Madame atteint chaque mois son autorisation de découvert. Elle ne peut le résorber, certains paiements sont rejetés, engendrant des frais supplémentaires et parfois des majorations.

Elle a reçu sa facture de régularisation d'électricité de 735,94€, Madame bénéficie du chèque énergie mais elle ne peut payer seule cette somme. Les prochaines mensualités vont également augmenter. Aussi, à compter du mois de juillet Madame paiera 194€/mois au lieu de 121€.

Nous l'accompagnons dans des démarches de rénovations énergétiques.

Aussi, nous vous sollicitons pour une aide de 150€ afin de soutenir Madame *Madame* dans le paiement de la facture d'énergie. Une demande d'aide auprès du FSL a été instruite pour un montant de 475€. Si une aide de 150€ lui est accordée il restera à la charge de Madame *Madame* 110,94€.

Avis favorable

Après échange sur la demande et en cohérence avec le règlement d'attribution des aides facultatives du CCAS, le montant accordé ne peut dépasser 150 €. Les membres décident donc d'attribuer la somme de 150 €.

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

### 4) ATELIER CUISINE

---

En lien avec la Communauté de Communes Baugeois-Vallée et l'association VALORISE, un atelier cuisine est proposé le mardi 23 octobre 2024 aux bénéficiaires de la Banque Alimentaire, dans la salle du Fûtreau lors de la distribution.

Deux ateliers ont déjà été proposés cette année (26/03 et 09/07). Lors des deux ateliers, deux personnes ont participé. Les autres ne souhaitaient pas le faire, principalement, par peur de mal faire et d'être jugés.

Pour cette 3<sup>ème</sup> date, il est demandé aux membres du CCAS de venir partager ce moment culinaire. Sur place, on cuisine les recettes proposées par l'association qui apporte le matériel et les ingrédients issus du non-gaspillage, on déguste et on emporte chez nous le travail effectué.

L'idée de départ de ces ateliers cuisines émane du PAT de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée et d'aller au contact du public le plus éloigné afin de leur présenter les bons gestes anti-gaspillages (Banque Alimentaire, Les Restos du Coeur...). Ces ateliers sont payés par la subvention de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée. Si nous souhaitons reconduire ce type d'opération l'année prochaine, les ateliers seront payants.

## 5) POINTS DIVERS

---

- **Banque Alimentaire :**
  - o Une réflexion est en cours sur la hausse de la participation demandée aux bénéficiaires. Elle est actuellement de 1 € par personne qui compose le foyer et par colis distribué (colis distribué tous les 15 jours). Il faut bien prendre en compte les familles avec plusieurs enfants, le tarif pourrait devenir trop important. Faut-il proposer un tarif dégressif ? Faut-il appliquer un tarif adulte et un tarif enfant ? Actuellement, une enquête est menée par les CCAS du département sur les procédures et donc les tarifs appliqués dans chaque Banque Alimentaire.
  - o Le CCAS va remettre à jour sa charte de Banque Alimentaire, conseillé par la Banque Alimentaire du Maine-et-Loire, qu'il faudra faire signer aux bénéficiaires afin de s'assurer notamment du respect des règles.
  - o En cette rentrée, il est remarqué un défaut de paiement de la part de certains bénéficiaires. La somme dû est mentionnée oralement aux bénéficiaires concernés par les bénévoles. Cette manière de procéder ne suffit pas forcément, à voir pour créer un ticket en rappelant la somme à devoir (qu'il y ait une trace écrite).
- **Ateliers vitalité MSA :**
  - o Pour rappel, les ateliers se dérouleront les jeudis de 14h à 16h30 dans la salle de la Toue, les 7-14-21-28 novembre et les 5-12 décembre. Les inscriptions se font par la MSA. Nous n'avons pas connaissance du nombre des inscrits aujourd'hui.
- **Ateliers mémoire Toile de Graines :**
  - o Le centre d'animation sociale organise des ateliers les mercredis du mois de septembre et octobre de 10h à 12h dans la salle de La Toue. Les adhérents du Club de l'Amitié ne souhaite pas y participer. Une communication est déjà faite et relayée par la commune. L'information sera évoquée lors du goûter des aînés du 29 septembre 2024.
- **Goûter des aînés :**
  - o Des membres du CCAS sont bénévoles pour aider le comité des fêtes à organiser le goûter des aînés le jour j. Ils sont attendus à 14h. Le comité des fêtes sera sur place dès le matin pour commencer la mise en place.
- **Contact avec le service animation de l'EHPAD :**
  - o Le service souhaite mettre en place des animations qui seront ouvertes aux personnes extérieures à l'EHPAD. L'objectif étant de faire découvrir l'établissement, de rencontrer les résidents, de faire du lien et de rompre l'isolement. Cette nouveauté est prévue pour 2025. Des flyers seront déposés dans les colis de Noël destinés nos aînés.

Planning des réunions de CCAS

Prochaine réunion du CCAS est fixée :

- **Mardi 17 décembre 2024 à 14h30**

Vu l'avis favorable de Catherine Dazzi-Rivière

Président du CCAS  
Tony GUÉRY



